

GRILLE DE NOTATION

OS 2.1 : Promouvoir les activités aquacoles durables, en particulier en renforçant la compétitivité de la production aquacole, tout en veillant à ce que les activités soient durables à long terme sur le plan environnemental

(Art 26, 27)

Une grille relative aux projets individuels

Critères de sélection portant :	Principe de sélection	Critère de sélection	Notation
sur le bénéficiaire	Impact sur l'emploi	L'opération crée des emplois	5
		L'opération maintien des emplois	3
		Le porteur est un nouvel installé	5
		Sous total	13
sur le projet	Caractère régional de la production	L'entreprise s'inscrit dans une démarche valorisant la production Martiniquaise (marque collective)	5
		L'entreprise conditionne et transforme en Martinique au moins 70 % de sa production	5
		L'opération concourt au développement des entreprises aquacoles Martiniquaises	5
	Sous total		15
	Investissement avec valeur ajoutée	création d'entreprise	5
		L'opération concerne une espèce, un process d'élevage, un groupe d'entreprises	5
		L'investissement concerne un nouveau procédé n'existant pas dans l'entreprise	5
		L'investissement permet une augmentation de la production; de la productivité; du rendement de l'entreprise	10
		L'investissement permet une amélioration des conditions de travail	5
		L'opération permet de sécuriser la production et d'améliorer la qualité de la production	10
		L'investissement permet la structuration de la filière	5
		L'opération permet à l'entreprise de se positionner sur de nouveaux marchés (circuits courts, prêt à consommer, etc..)	5
	Sous total		50
	Impact sur l'environnement	L'opération permet de réduire l'utilisation de gaz à effet de serre et renforce les effets positifs sur l'environnement	7
		L'opération permet de réduire la production de déchets	5
		L'opération valorise les coproduits	5
		L'opération prend en compte les adaptations liées au changement climatique	5
	Sous total		22
	TOTAL :		100

Note minimale	Critères
43/100	au moins 5 critères